



**Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont  
du lundi 28 mai 2018 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, Syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'642 convoqués par voie de « tout-ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>51 – (3.10 %) y compris les membres du Conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Jérôme Bifrare pour la première table côté café M. Michel Equey pour la deuxième table y compris la table du Conseil communal</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>M. Tom Roulin et Mme Nathalie Wicht</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation du 11 mai 2018</i>

Ouverture de l'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic ;

Citoyennes et citoyens de Vuisternens-devant-Romont, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et vous accueillir pour cette assemblée communale convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes. Bienvenue également aux nouvelles et nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée. Comme ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour, il est 20h02.

\*\*\*\*\*

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2017**

**1.1. Approbation**

Le procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site internet de la Commune, pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

**Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2017**

**♦ Le PV est approuvé à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## 2. Comptes 2017

- 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissements
- 2.2. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
- 2.3. Approbation
- 2.4. Planification financière 2018-2023

M. le Syndic indique que les comptes 2017 seront présentés par M. Quentin Moënnat, responsable du dicastère des finances. Toute question pourra être posée au fur et à mesure de la présentation.

L'exercice 2017 dégage un léger bénéfice de Fr. 4'731.29 après des amortissements supplémentaires de Fr. 788'898.50 en lieu et place du déficit budgété. Ce résultat est la conséquence de revenus d'impôts sur les exercices précédents, des taux d'intérêts très favorables, de la dissolution d'une réserve « école enfantine » et d'une parfaite rigueur de notre argentier et de l'ensemble du Conseil communal.

2.1. M. Quentin Moënnat débute avec la présentation des comptes de fonctionnement et donne différentes explications chapitre par chapitre. Un nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable est en cours de réalisation et le Conseil communal souhaite pouvoir le présenter lors de la prochaine assemblée communale. Aussi, la taxe de base d'élimination des déchets sera diminuée à Fr. 50.- dès l'année 2018. Les comptes se soldent avec un total des produits de Fr. 9'847'174.44 et des charges de Fr. 9'842'443.15 dégageant un excédent de revenu de Fr. 4'731.29

La présentation s'enchaîne avec les comptes d'investissements. Une correction du budget 2017 a été faite en raison du remplacement d'une conduite d'eau potable à l'Impasse du Sapaley à La Joux, comme présenté lors de la précédente assemblée pour un montant total de Fr. 41'372.10 Les comptes se soldent avec un total de charges de Fr. 1'903'945.75 et de produits de Fr. 723'066.40 donnant place à un excédent de charges de Fr. 1'180'879.35

2.2. Aucune question n'étant posée, M. le Syndic remercie M. Quentin Moënnat pour ses explications et passe la parole au président de la Commission financière, M. Jean-Claude Dumas, pour la lecture du rapport. Ce dernier mentionne que les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux et que sur la base de cet examen, la Commission financière propose à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2017 soumis.

Concernant les comptes de l'Entente sociale intercommunale de La Glâne, la Commission financière note qu'ils ont été contrôlés par la Fiduciaire Marc Gobet SA et que le rapport nous est parvenu. Cependant, ces comptes sont intégrés dans notre Commune et sont donc approuvés lors de cette assemblée bien qu'ils ne soient validés qu'en automne par les délégués des Communes concernées. A l'avenir, il serait souhaitable que les comptes soient approuvés avant notre assemblée communale.

2.3. M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Dumas et demande aux citoyennes et citoyens d'approuver ces comptes par mains levées. Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter en référence à l'art. 18.3 de la LCo.

### **Vote : Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2017 :**

#### **♦ L'assemblée approuve les comptes 2017 à l'unanimité**

2.4. La parole est à nouveau donnée à M. Quentin Moënnat pour la présentation de la planification financière effectuée pour les années de 2018 à 2023. Cette planification est basée sur des hypothèses et n'est qu'un outil de conduite du Conseil communal. Elle n'a pas à être approuvée par l'assemblée.

Les données de base utilisées pour l'élaboration de ce document sont les comptes 2017 ainsi que les éléments du budget 2018. Le marché bancaire a également été pris en compte tout comme l'évolution prévisible des participations des Communes au financement des tâches publiques. L'évolution des produits se traduit par l'augmentation des recettes fiscales des personnes physiques selon les données du Service cantonal des contributions tout en tenant compte d'une diminution des recettes fiscales des personnes morales dès 2019, le peu d'évolution concernant la péréquation financière, la faible augmentation de produits de ventes et de prestations ainsi qu'un chapitre de l'eau potable équilibré dès 2019.

L'évolution des charges est représentée par une augmentation de biens, services et marchandises, ainsi qu'une prévision pour du personnel supplémentaire. Nous devons également tenir compte de l'augmentation des charges de district ainsi que de la normalisation de la clé de répartition glânoise et de la stabilisation des

frais de transports scolaires. Le report des investissements déjà votés a également été pris en compte, tout comme les investissements futurs tels que le projet d'une nouvelle halle double avec les modifications des infrastructures actuelles qui en découleraient, la poursuite de la réfection d'un nouveau lot de routes communales et l'éventuelle vente du bâtiment de l'école de Villariaz.

En conclusion, les charges liées sont actuellement plutôt stables bien que les frais liés au vieillissement de la population sont une réalité, tout comme les frais du Plan directeur cantonal futur qui impliquera la création d'un Plan régional, ainsi que l'intégration de MCH2 avec son entrée en vigueur en 2021.

La situation financière actuelle peut être qualifiée comme bonne mais beaucoup d'éléments peuvent s'engranger et selon les futurs investissements et charges prévus, la hausse du taux d'impôts ne peut pas être écartée à moyen terme. Ces conclusions restent bien évidemment des suppositions.

\*\*\*\*\*

### **3. Crédit d'investissement pour la pose d'une conduite d'eaux claires à la Route de Sommentier à Sommentier (Budget des investissements 2018)**

Il s'agit de rectifier le budget des investissements de l'année 2018 suite à une intervention urgente à Sommentier, rendue nécessaire par les fortes pluies de ce printemps. Un collecteur d'eau claire, drainant un ruisseau souterrain a dû être remplacé entièrement suite à plusieurs affaissements de la conduite, vraisemblablement consécutifs à la vétusté du collecteur. Un montant de Fr. 50'000.- a été ajouté au budget 2018.

Personne n'ayant des questions à ce sujet, M. le Syndic donne la parole à M. Jean-Claude Dumas, pour la lecture du rapport de la Commission financière. Cette dernière demande à l'assemblée d'accepter le crédit d'investissement de Fr. 50'000.-

**Vote : Approbation d'un crédit d'investissement de Fr. 50'000.- pour la pose d'une conduite d'eaux claires à la Route de Sommentier à Sommentier :**

**♦ L'assemblée approuve cet investissement à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

### **4. Nomination de l'organe de révision pour les 3 prochaines années**

Le Conseil communal, avec l'accord de la Commission financière, propose de reconduire le mandat de l'organe actuel, la Fiduciaire Marc Gobet SA, pour les trois prochains exercices comptables.

Aucune question n'étant posée, la parole est à nouveau transmise à M. Jean-Claude Dumas. La Commission financière propose à l'assemblée de reconduire le mandat avec la Fiduciaire Marc Gobet SA.

**Vote : Nomination de l'organe de révision pour les 3 prochaines années**

**♦ L'assemblée nomme la Fiduciaire Marc Gobet SA à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **5. Divers**

#### **Informations sur les transports scolaires**

M. Jacques Dumas présente la situation actuelle qui avait été mise en place le 11 décembre 2017, date d'entrée en vigueur des nouveaux horaires CFF. De nouvelles lignes de bus ont été créées et seul un bus scolaire effectue les trajets pour desservir La Magne et Lieffrens. Quelques soucis sont toujours visibles à Villariaz entre l'arrêt Villariaz-poste et Villariaz-village. Cette situation sera rétablie dès la rentrée scolaire 2018 car l'arrêt Villariaz-village sera supprimé. La Commune entreprendra des aménagements pour les deux arrêts de Villariaz-poste. Toute réclamation est à faire directement aux TPF avec copie à la Commune, mise à part les trajets concernant La Magne et Lieffrens qui doivent se faire directement auprès de l'administration communale.

- M. François Castella demande si les nouveaux horaires seront modifiés de sorte que les habitants de Sommentier puissent bénéficier du premier bus du matin pour se rendre à Fribourg. M. le Syndic lui demande de faire part de cette requête par écrit. Les horaires 2019 sont en consultation jusqu'au 17 juin 2018 et sa remarque sera prise en compte.
- M. Jean-François Girard demande s'il ne serait pas judicieux de ne garder qu'un arrêt pour le village de Villariaz étant donné la proximité des différents emplacements. L'arrêt des Brêts est nécessaire pour desservir La Neirigue.
- Tous les bus passant par Villariaz s'arrêteront à Villariaz-poste. Les enfants de Villariaz pourront monter ou descendre à cet endroit.

### **Informations sur la route cantonale – Entrée Nord de Vuisternens-devant-Romont**

M. Cyrille Wicht relève qu'après les nombreux travaux effectués dernièrement à Vuisternens, le dernier tronçon consistera à terminer le lot de la correction de la route Romont-Vaulruz.

Un projet de modification de la route de Villaraboud n'a malheureusement pas pu aboutir car aucun accord n'a pu être trouvé avec l'ensemble des propriétaires fonciers. Une présélection sera alors créée sur la route cantonale pour donner accès à l'actuelle route de Villaraboud.

- M. Eric Matthey est surpris que la réfection de la route de Villaraboud ne soit pas prévue. L'élargissement de la route fera partie du prochain lot de réfection des routes communales.
- M. Jérôme Bifrare demande si la sortie du chemin de débord sera améliorée. Le projet de base est maintenu et une sortie sera donc créée sur la route cantonale à la hauteur de la route de Villaraboud, à l'intérieur de la zone 50km/h.
- M. Jean-François Girard demande la finalité des investigations sur la création d'un rond-point. Le projet n'a pas pu aboutir.

### **Informations sur la fibre optique**

Le plan de la situation actuelle est présenté. Le village de La Joux est déjà raccordé par FTTS (fibre to the street). Vuisternens, Villariaz et une partie du village de Sommentier bénéficient du haut débit. Pour le haut de Sommentier, les travaux vont être effectués d'ici la fin août 2018. Pour les autres secteurs tels que Lieffrens, La Neirigue, La Magne, Les Tourbières, Les Ecasseys et Estévenens, la Commune va entreprendre la pose de tubes et ensuite Swisscom pourra effectuer les travaux de pose de la fibre optique. L'échéance de ces travaux est prévue pour le début de l'année 2019. Le plan de situation est en ligne sur le site internet de la Commune.

### **Informations sur le parc éolien sur le territoire communal**

En préambule, M. Christian Pittet indique quelques éléments importants qui ont fait partie des réflexions du Conseil communal. En premier lieu, suite à l'acceptation de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, le Canton avait un délai de cinq ans pour adapter sa propre réglementation dont le Plan directeur cantonal. Durant ce laps de temps, un moratoire sur les zones à bâtir a été décrété. Le Plan directeur cantonal est le principal instrument de l'aménagement du territoire en Suisse. Les étapes principales de la validation du nouveau Plan directeur cantonal sont citées.

En référence à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération qui a été validée au niveau national, cantonal et communal avec plus de 58% de votes favorables, la mise en pratique des mesures doit être engagée pour atteindre les objectifs fixés. Pour définir les sites éoliens, une commission neutre a été créée afin d'obtenir des indications scientifiques mesurables en évitant l'émotionnel. L'incidence pour notre Commune sera la révision du Plan d'aménagement local communal, la mise à l'enquête avec droit d'opposition des citoyens et la transmission du nouveau Plan d'aménagement local au Canton.

Désormais, un parc éolien doit compter au minimum quatre machines pour répondre à la notion d'« intérêt national ». Notre Commune est touchée par deux sites : le Massif du Gibloux et les Monts de Vuisternens. Des séances d'informations seront organisées afin de présenter les avantages et les inconvénients aux citoyens. Pour la Commune, certains avantages financiers et économiques non négligeables sont en jeu. L'emplacement des éoliennes serait sur le domaine public et non privé et selon nos informations, elles

seraient implantées majoritairement en forêt. De la documentation de l'Office fédéral de l'énergie est à disposition à l'administration communale.

Dès la validation du Plan directeur cantonal en 2019, nous saurons si les sites mentionnés auront été retenus ou non.

- M. Bernard Margueron revient sur le bras de mesure qui avait été installé vers le Dénéant et demande le retour qui en découle. Ces informations ont permis de prévoir le site du Massif du Gibloux.
- L'enjeu financier est lié à la RPC (rétribution au prix coûtant). Ces projets éoliens représentent une longue procédure en raison des modifications du PAL et de l'insertion d'un nouveau Plan régional.

### **Informations sur la Commission Loisirs et Culture**

M. Conrad Oberson donne quelques informations sur la nouvelle commission. Il remercie les personnes qui ont répondu au sondage. Toutes les idées récoltées ne pourront pas être mises en place mais quelques-unes sont en cours de réalisation. Dès le début de l'année, l'ancienne cabine téléphonique a été modifiée en boîte à échanges de livres. Des remerciements sont adressés à Mme Yvette Panchaud qui s'est proposée pour gérer la boîte. Un grand merci à M. Henri Oberson qui a eu l'idée de sillonner la Commune par différents parcours dont le plus long est de 26 km et avec départ et arrivée au parking du terrain de foot à Vuisternens. Une table de pique-nique a été placée à l'orée de la forêt à la Route du Mottex à Sommentier. Des panneaux de signalisation seront installés le long des différents parcours.

D'ici la fin de l'année 2018, il est prévu d'organiser une activité pour les fêtes de fin d'année comme la décoration d'un sapin ou l'organisation de fenêtres de l'Avent.

Prochainement, des tables et des chaises seront mises à disposition des habitants pour des fêtes de famille ou autre. Un système de réservation sera mis en place dans le courant du mois de juin.

### **Informations sur la halle polyvalente**

En collaboration avec le bureau d'architectes Ruffieux-Chehab, une étude de faisabilité a été préparée proposant différentes variantes concernant l'emplacement du bâtiment. Le secteur retenu est celui vers le centre scolaire et les terrains de sport. Les services forestiers ont été rencontrés afin d'obtenir une dérogation aux limites de la forêt voire le défrichement nécessaire d'une surface pour la construction de ce projet. Un rapport a ensuite été établi regroupant la clause du besoin, le choix du site et l'étude de variantes ayant abouti à la demande de dérogation à la distance à la forêt. Ce dossier a été transmis à la DIAF (Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts), dicastère repris par le Conseiller d'Etat M. Didier Castella pour une prise de position. Le Conseil communal a visité la salle de Grône VS qui correspondrait aux contours de la future salle polyvalente de notre Commune. La salle de sport double doit répondre aux normes de l'Office fédéral des Sports et étant donnée la surface importante, nous devons également prendre en compte la position de la buvette du FC ainsi que des terrains de football. Cinq variantes ont été étudiées et sont présentées. En finalité, le seul emplacement sur le territoire communal qui pourrait accueillir ce projet se situe sur l'emplacement de la place goudronnée du terrain de football. Le but serait de construire deux halles de sport avec espace scénique, une buvette du foot, des locaux pour les sociétés et des vestiaires ainsi que des abris PC.

Dès réception de la prise de position du Service des Forêts et de la Faune via la DIAF, d'éventuelles adaptations seront amenées au projet. Aucun autre terrain communal ne permet la création d'une telle construction. Les terres sises aux alentours du secteur se trouvent en terres d'assolement, zones encore plus délicates que les forêts.

- M. Jean-Marc Moënnat demande si la création d'un seul terrain de football en synthétique a été envisagée et qu'ensuite l'espace serait suffisant pour la construction du nouveau bâtiment. En raison du grand nombre de matchs et d'entraînements, nous ne pouvons pas envisager de supprimer un terrain. Le Conseil communal a imaginé donner le périmètre total pour que les architectes proposent un projet global mais cette solution est impossible. L'objectif du Conseil communal est d'obtenir l'autorisation de déboiser une partie de la forêt pour disposer de plus d'aisance. Le terrain situé en contrebas du réservoir à Vuisternens se trouve également en terre d'assolement.

- M. Christian Richoz a de la peine à comprendre que pour une utilité publique, on ne peut pas déboiser mais qu'une entreprise privée puisse le faire pour la construction d'une gravière. Le droit fédéral est complexe. L'exemple de la gravière est considéré comme une utilisation différente du sol. Notre projet consiste à changer l'affectation du sol. Bien qu'il ait été proposé de reboiser un autre espace, il est répondu que le périmètre d'une forêt ne peut pas être modifié.

La parole est maintenant laissée aux citoyennes et citoyens.

- M. Raymond Equey avise que suite à la réfection de la route de l'Impasse du Mont, la remise en état n'a pas été faite correctement et qu'une de ses machines a été abîmée en raison de pierres en bordure de champ. M. Cyrille Wicht est navré de cette situation et répond que la réception des travaux n'a toujours pas eu lieu bien que l'entreprise Geosud et Colas aient été relancées à plusieurs reprises. Dès la réception des travaux, les problèmes persistants seront corrigés. Le bureau Geosud sera informé des problèmes expliqués.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal et l'ensemble du personnel communal pour tout le travail assidu accompli ainsi que les personnes présentes.

Il souhaite aux citoyennes et citoyens, au nom du Conseil communal et en son nom personnel, un très bel été 2018.

Pour perpétuer la coutume, une agape sera servie directement après l'assemblée, laquelle est levée à 22h00.

\*\*\*\*\*

La secrétaire V. Menoud



Le syndic J.-B. Chassot